

Séance du 12 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur François DODELIN, Maire de GOUPILLIÈRES.

Présents : MM. Alain GUILBERT – Michel FOSSÉ – Gérard LETELLIER - Éric BÉNARD.
Mmes Catherine JOUIS - Annick LEROUX

Absents excusés : Madame Jocelyne CHEVAL donne pouvoir à Mme Catherine JOUIS,
Monsieur Michel DAVID donne pouvoir à M. François DODELIN
Monsieur René DELAFOSSE.
Madame Josiane LESUEUR

Secrétaire de séance : Monsieur Éric BÉNARD.

Convocation des membres du Conseil municipal le Mardi 5 Septembre 2023

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rajouter une délibération pour définir le montant de l'emplacement et de la fourniture en électricité pour la rôtisserie « l'Assiette Locale » ; une délibération pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et pour demander les subventions puis une délibération pour signer une convention avec le distributeur de pains. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

La Police Municipale de Pavilly se présente aux membres du conseil municipal et expose ses missions et ses compétences sur le territoire de la commune.

I] – Approbation du compte rendu du 20 Juin 2023 :

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 20 Juin 2023, à l'unanimité des voix.

II] – Délibération pour opter pour le projet des assurances de la commune :

Monsieur le Maire a présenté aux membres du conseil municipal, les propositions financières d'assurances qu'il a reçues de la société « GROUPAMA » ainsi que la révision qui a été faite des contrats auprès de « AXA ASSURANCE ».

GROUPAMA s'élève pour l'ensemble des assurances à 2 823,00 € et AXA a revu ses tarifs à 2 639,00 € pour l'ensemble au lieu de 6 000,00 € environ.

Monsieur le Maire propose de rester chez « AXA ASSURANCE ».

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des voix.

III] – Délibération concernant le projet de panneaux photovoltaïques sur la Salle Polyvalente :

Monsieur le Maire a laissé la parole à Monsieur Théo TORRECILLOS, responsable de la transition écologique et solidaire de la communauté de communes Caux-Austreberthe, qui a exposé aux membres du conseil municipal le projet et la proposition financière qu'il a reçue concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente.

PV 2023/6 du 12/09/2023

Ce projet s'inscrit dans la démarche de transition énergétique du territoire et l'accélération de la production d'énergie renouvelable. C'est dans ce cadre que la communauté de communes Caux-Austreberthe a accompagné la commune pour la mise en place de ce projet sur les plans technique et financier.

Ce projet en autoconsommation permettra de couvrir 20 % des besoins énergétiques de la salle polyvalente et s'inscrit dans la logique du plan climat air énergie territorial.

Le projet s'élève à 20 564,34 € et peut être subventionné.

Les travaux s'étaleront sur une durée d'environ 6 mois avant la mise en service.

À l'unanimité des voix, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les travaux et signer les documents s'y référant.

IV] – Délibération pour demander les subventions pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente :

Vu la délibération précédente acceptant le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de l'autoriser à faire les diverses demandes de subventions au Fond Vert, à la Région et à la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

V] – Délibération pour signer une convention avec la Boulangerie pour le distributeur de Pains :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un distributeur de pains a été installé sur le parking de la mairie.

Il sera alimenté par la Boulangerie de FRESQUIENNES

Il propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer une convention avec cette boulangerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

VI] – Délibération pour verser une participation à Mme Stéphanie CHAUVIN pour la participation au voyage scolaire dans le Cantal de ses filles Mélina et Charline :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de participer financièrement au voyage scolaire des enfants de Madame Stéphanie CHAUVIN (Mélina et Charline) qui ont passé 5 jours dans le Cantal, du 11 au 26 Mai 2023.

La participation sera de 8 € par jour pour une durée maximum de 7 jours soit : $8 \text{ €} \times 5 \text{ jours} \times 2 = 80 \text{ €}$.

Le règlement se fera sur la présentation de la facture et du RIB.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

VII] – Délibération pour verser une participation à M. et Mme Germain ELIOT pour la participation au voyage scolaire en Angleterre de leur fille Enola :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de participer financièrement au voyage scolaire de la fille de M. et Mme Germain ELIOT (Enola) qui a passé 5 jours en ANGLETERRE du 26 au 30 Mai 2023.

La participation sera de 8 € par jour pour une durée maximum de 7 jours soit $8 \text{ €} \times 5 \text{ jours} = 40 \text{ €}$.

Le règlement se fera sur la présentation de la facture et du RIB.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

VIII] – Délibération concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance (RODP), conformément au décret n°2007-606 du 25 avril 2007.

GRDF doit nous reverser la somme de 152,00 €, au titre de l'année 2023, pour cette redevance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte le règlement de cette redevance.

IX] – Délibération pour définir le montant de l'emplacement et de la fourniture en électricité de la rôtisserie « l'Assiette Locale » :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la rôtisserie « l'Assiette Locale » s'installe tous les vendredis sur le parking de la Mairie et qu'elle se branche sur une prise de courant de la Mairie.

Il propose de définir le montant de l'emplacement et de la fourniture en électricité à 20 € par mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix accepte.

X] – Questions Diverses :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Jean RIDEL est décédé le Mardi 29 Août 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h48